

## LES DEMANDES DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

Si la VAE est accessible après 3 années d'expérience, l'étude montre que la moyenne d'âge lors du dépôt de dossier est de 42 ans ; cette démarche concerne particulièrement (44 %) des personnes ayant un diplôme de niveau bac+2 qui cherchent à valider un bac+3 à 5.

Globalement les diplômes les plus recherchés sont la licence professionnelle et le master, celui-ci est passé de 48 % des demandes en 2008 à 72 % en 2011. 80 % des demandes de VAE concernent les sciences humaines et l'économie-gestion.

Les demandeurs de VAE sont plutôt des personnes en emploi (87 %) : ces derniers ont un contrat stable (94 %) et sont majoritairement des cadres (53 %) qui cherchent à obtenir un master. Si plus de la moitié des demandeurs de VAE sont issus du Nord Pas de Calais, 32 % viennent d'une autre région et 10 % de la région parisienne, ces derniers venant essentiellement pour valider un master.

Néanmoins la proportion de demandeurs d'emploi commençant la procédure VAE est passée de 9 % en 2008 à 17 % en 2011.

La démarche de VAE demandée est acceptée dans 82 % des cas ; elle est accompagnée d'une recherche de financement, obtenu auprès de l'entreprise (69 %), du FONGECIF (12 %) ou d'autres structures. En moyenne 20 % du financement reste à la charge de la personne.

L'obtention de la VAE prend en moyenne 11 mois et la plupart du temps la validation du diplôme est totale ; mais près de la moitié des candidats sont amenés à différer leur projet ou abandonnent avant la fin.

Amélie MACREZ  
Responsable de l'étude

Martine CASSETTE  
Directrice de l'OFIP

Septembre  
2012

### Bref sur l'étude

*La démarche de Validation des Acquis de l'Expérience permet une reconnaissance universitaire officielle des compétences acquises dans l'exercice d'une activité salariée, non salariée ou bénévole. Elle conduit à l'obtention totale ou partielle d'un diplôme par la seule validation des acquis de l'expérience sans passer par la formation.*

*Les conseillers en formation du SUDES (Service Universitaire de Développement Economique et Social) de Lille 1 informent sur la procédure de VAE et orientent sur le diplôme ou le niveau d'études le plus adéquat.*

*Un dossier est constitué, il se compose d'informations sur le parcours d'études antérieures du candidat et sur son parcours professionnel et personnel. Un travail de réflexion sur la relation entre les compétences acquises lors des fonctions exercées et le diplôme visé est demandé. Un jury, après étude du dossier et entretien, décide de l'attribution totale ou partielle d'un diplôme.*

*Cette étude se base sur 401 demandes de VAE gérés par le SUDES, entre 2008 et 2011.*

## Le profil des candidats à la VAE

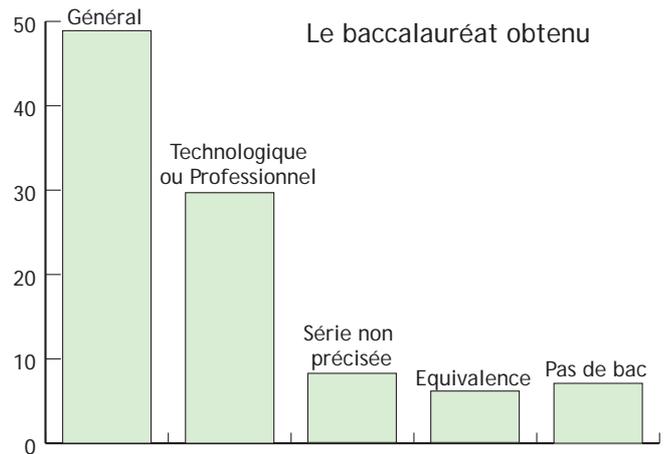
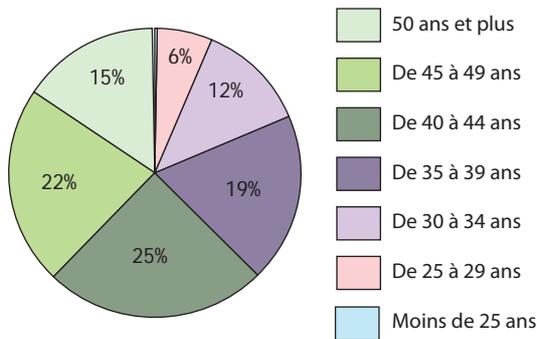
Parmi les personnes ayant déposé une demande de VAE entre 2008 et 2011, 54 % d'entre elles sont de sexe masculin et 99 % de nationalité française.

Lors de leur cursus scolaire, 49 % des demandeurs avaient validé un bac général, 30 % un bac technologique ou professionnel et 8 % n'ont pas obtenu de diplôme de fin d'études secondaires. Entre 2008 et 2011, les proportions des personnes n'ayant pas obtenu de bac ou ayant une équivalence sont passées respectivement de 14 % et 8 % à 2 %.

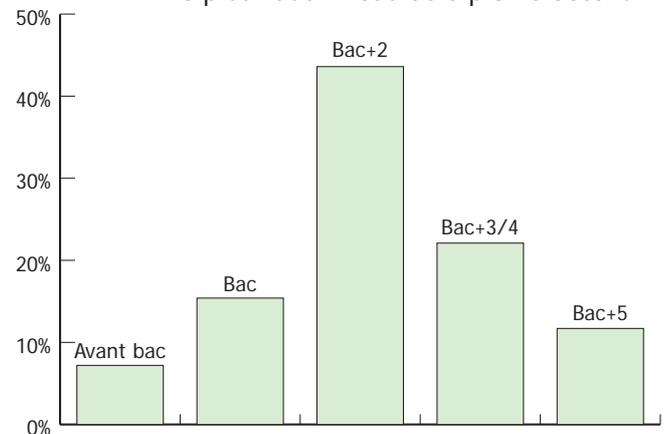
Trois années d'expérience suffisent pour demander une VAE, pour autant la démarche se fait plus tard pour la majorité des candidats : la moyenne d'âge au moment du dépôt de dossier de VAE est de 42 ans, seuls 7 % ont moins de 30 ans et 12 % entre 30 et 34 ans.

12 % des demandeurs de VAE avaient obtenu auparavant un diplôme de niveau bac+5 ou plus, 22 % un niveau bac+3/4 et 44 % un bac+2 (ce niveau d'entrée est prépondérant quel que soit l'âge du candidat).

L'âge à l'inscription

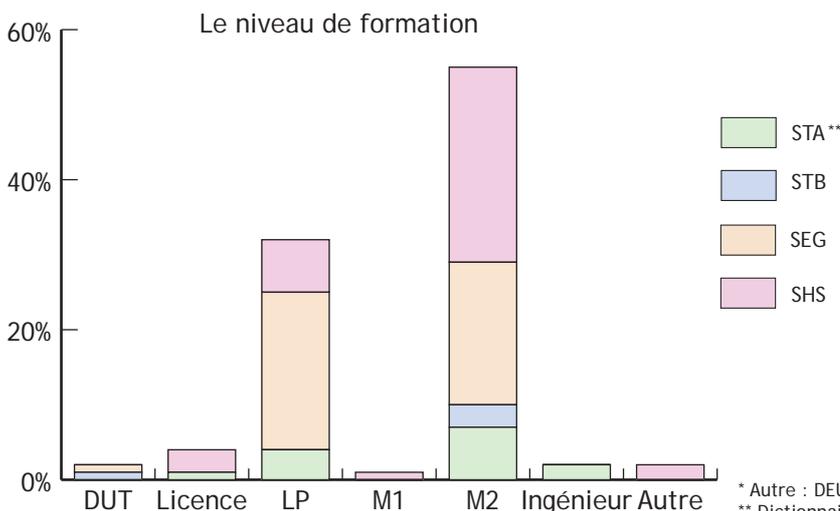


Le plus haut niveau de diplôme obtenu

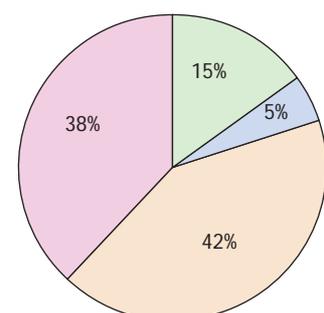


## Les formations demandées en VAE

Les domaines disciplinaires SEG et SHS attirent respectivement 42 % et 38 % des demandes de VAE. Dans le domaine des Sciences et Technologies le nombre de demandes reste faible même si elles tendent à augmenter au fil des années. Les formations les plus recherchées en VAE sont le master (56 % des demandes) et la licence professionnelle (33 %). Au cours des quatre années séparant 2008 à 2011, les dépôts de dossiers pour les licences professionnelles ont chuté de moitié (40 % des demandes en 2008, 22 % en 2011) au profit des M2 (48 % en 2008, 72 % en 2011). Les demandes en licence professionnelle sont en majorité pour les mentions du domaine Sciences Economiques et Gestion, alors qu'en master elles se partagent entre le domaine SEG et Sciences Humaines et Sociales.



Le domaine disciplinaire



\* Autre : DEUST et DU

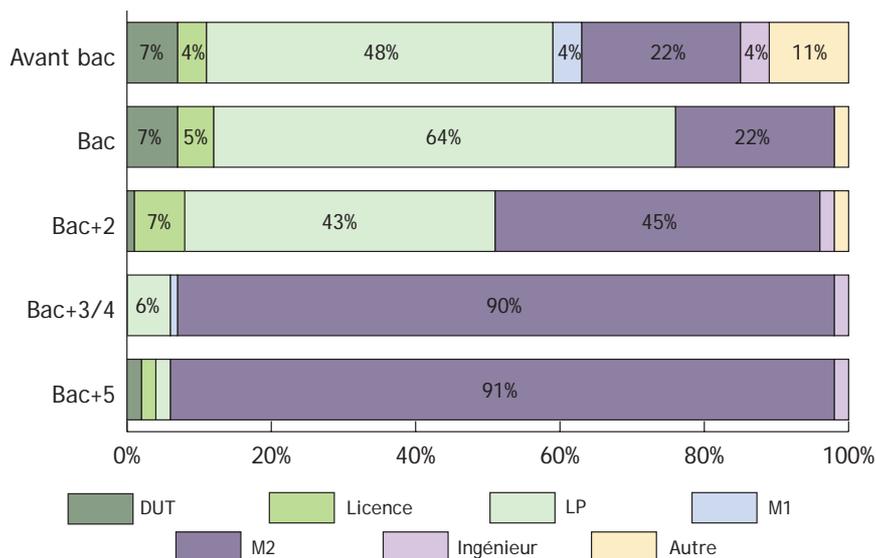
\*\* Dictionnaire des sigles en dernière page

L'objectif des candidats à une VAE est principalement d'obtenir un diplôme d'un niveau supérieur.

Alors que les personnes ayant déjà un bac+3 ou plus demandent à valider un M2, les candidats titulaires d'un bac+2 se répartissent dans la même proportion entre les licences professionnelles et les masters.

Les demandes de DUT et de licence générale sont plus fréquentes parmi les personnes n'ayant pas de diplôme d'enseignement supérieur. 11 % des personnes ayant arrêté leurs études avant le bac optent pour un Diplôme d'Université ou un DEUST (modalité autre diplôme).

Formation demandée selon le diplôme de plus haut niveau obtenu



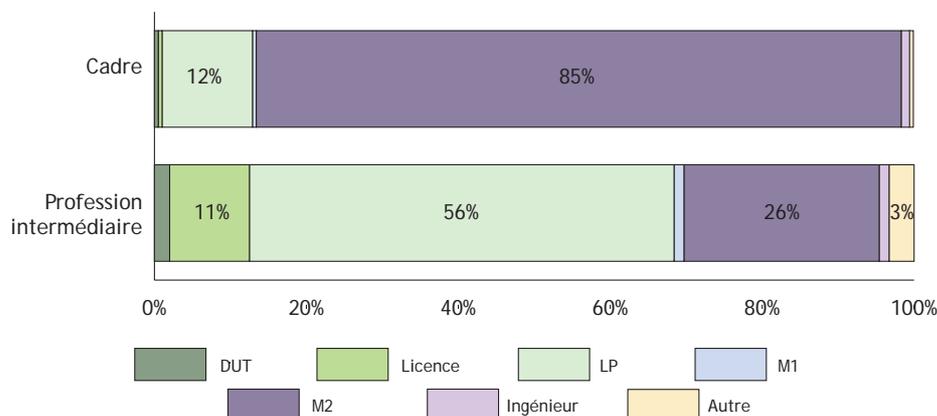
## La situation professionnelle des candidats

Au début de la procédure de VAE, 87 % des demandeurs sont en emploi et 13 % en recherchant un. La proportion de demandeurs d'emploi commençant une procédure passe de 9 % à 17 % entre 2008 et 2011.

53 % des demandeurs de VAE en emploi sont cadres, 44 % professions intermédiaires (technicien, instituteurs ...), 2 % employés et 1% chefs d'entreprises. La proportion de cadres entamant une procédure de VAE augmente de 24 points en 4 ans, passant de 45 % à 69 %. Ces derniers s'orientent en grande partie vers un M2 alors que les professions intermédiaires demandent plus fréquemment une licence professionnelle (56 %).

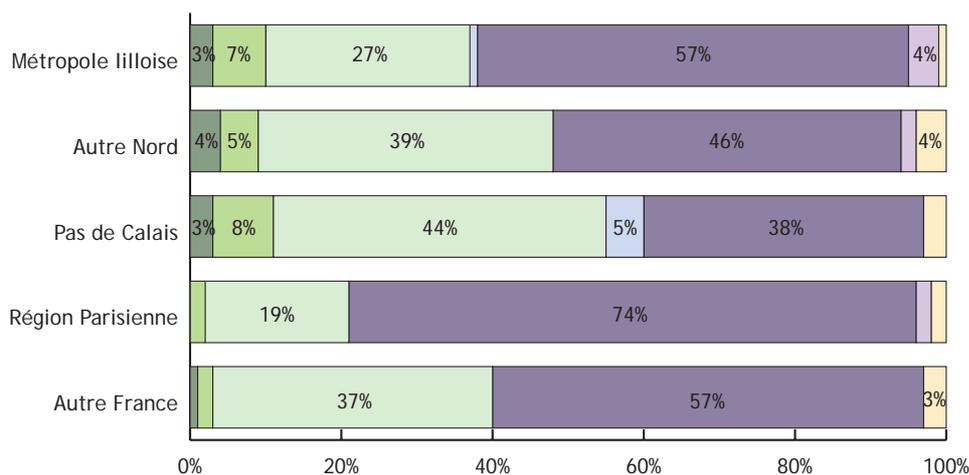
94 % des personnes en emploi ont un contrat stable et 63 % sont employées par une entreprise du secteur privé. Au cours de la période d'observation, la part du secteur public croît pour atteindre 38 % des personnes en emploi en 2011 (soit une augmentation de 9 points).

Niveau de la formation demandée et lieu d'origine selon la PCS



Un tiers des candidats à une VAE sont installés dans la métropole lilloise, 14 % dans une autre ville du Nord et 10 % dans le Pas-de-Calais. 10 % ont une adresse en région parisienne et 32 % viennent d'un autre département français.

Les parisiens sont, pour les trois quarts, attirés par un M2, alors que les personnes vivant dans une ville du Nord - hors métropole - et dans le Pas-de-Calais s'orientent aussi vers les licences professionnelles.



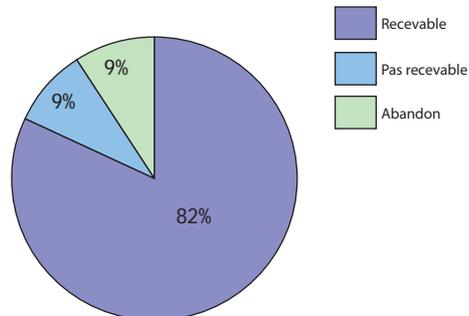
## La recevabilité de la demande et la validation de diplôme

Avant de lancer la démarche de VAE, les candidats à la validation déposent une demande de recevabilité de leur dossier auprès d'une commission de l'université.

82 % des demandes de VAE effectuées entre 2008 et 2011 ont reçu un avis de recevabilité favorable, 9 % un avis négatif et 9 % ont abandonné avant de recevoir leur avis.

La part de personnes n'ayant pas eu d'avis favorable à leur demande est plus fréquente parmi les hommes, les moins de 35 ans, les candidats vivant en région parisienne, les demandeurs d'emploi et les personnes voulant valider une licence ou titre d'ingénieur en sciences.

L'avis de recevabilité



Après avoir reçu un avis favorable, le candidat, accompagné s'il le souhaite par le SUDES, peut monter le dossier de financement de sa VAE. Parmi les candidats à une VAE entre 2008 et 2011, pour qui l'information sur le financement était disponible :

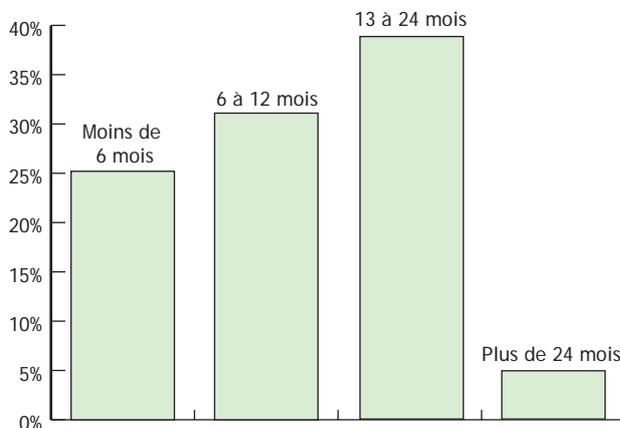
- 69 % ont reçu une participation de leur entreprise à hauteur en moyenne de 81 % du coût total de la procédure
- 12 % une contribution du FONGECIF qui prend en charge en moyenne 78 % des frais
- 5 % une aide de Pôle Emploi qui couvre en moyenne 76 % du montant de la VAE
- 5 % une aide d'une autre structure pour 78 % des dépenses.

Pour l'ensemble des personnes dont nous disposons d'information sur le financement de la formation, 90 % des candidats obtiennent une aide qui couvre en moyenne 80 % des coûts de la procédure.

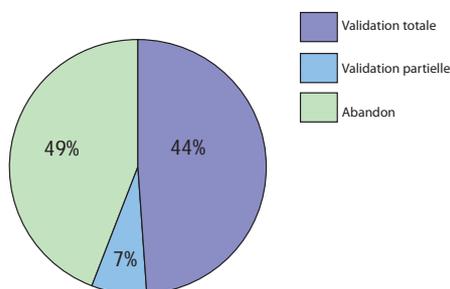
Pour les informations suivantes, les candidats de l'année 2011 ne sont pas pris en compte, leur procédure pouvant être encore en cours.

La rédaction des rapports demandés pour la VAE prend en moyenne 11 mois entre la recevabilité du dossier et le jury définitif. 25 % des candidats mettent moins de six mois pour valider leur diplôme et 5 % plus de deux ans.

Durée entre l'avis de recevabilité et le jury



La validation du diplôme



49 % des personnes ayant obtenu une réponse favorable à leur demande de VAE abandonnent avant de se présenter au jury et 51 % obtiennent la validation d'un diplôme (44 % une validation totale et 7 % une validation partielle).

### Dictionnaire des sigles

- STA : Mathématiques, Informatique, Mécanique, Physique, Chimie, Sciences pour l'ingénieur, Mathématiques Appliquées aux Sciences Sociales
- STB : Sciences de la Vie, Sciences de l'Univers
- SEG : Sciences Economiques, Sciences de Gestion
- SHS : Géographie, Aménagement, Ethnologie, Sociologie, Démographie, Sciences de l'Education, Sciences de l'Information et de la Communication